Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Sous-direction de la recherche, de l'innovation, du développement et de la coopération internationale

Adresse : 1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07 SP

Suivi par : Eve Lê-Quang, Pascal Faucompré

Tél : 01 49 55 80 69/52 82
Fax : 01 49 55 40 06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/SDRIDCI/N2008-2022

Date: 13 février 2008

Date de mise en application :
Dates limites de réponse : 30 avril et 15 octobre 2008

Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Appel à candidatures pour le projet **« Dégustons nos différences ! »**

Bases juridiques :

Résumé : Déclinaison de l'année européenne dédiée au dialogue interculturel dans l'enseignement agricole à l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne.

Mots-cles : Dialogue interculturel, cinéma, débat, cuisines du monde, présidence française

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Services régionaux de la formation et du développement - Inspection de l'enseignement agricole - Mesdames, Messieurs les directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés - Mesdames, Messieurs les directeurs d'établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction générale de l'alimentation - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

Dégustons nos différences !

L''enseignement agricole sensibilise les jeunes aux valeurs de citoyenneté et de solidarité afin de leur permettre de mieux appréhender le monde complexe dans lequel ils vivent. Cela s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'année européenne 2008, dédiée au dialogue interculturel. Chacun doit comprendre qu'il peut devenir un membre actif et conscient d'une humanité qui se reconnaît comme une et indivisible, au delà de ses différences.

Un projet national pour l'enseignement agricole, soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction générale de l'enseignement et de la recherche et Direction générale de l'alimentation), est présenté dans cette note de service. Il s'intitule : Dégustons nos différences !

1 Objectif

L'objectif de ce projet est de participer à la mission d'animation et de développement des territoires, d'enrichir la mission de coopération internationale et de réunir plusieurs acteurs autour d'un projet d'éducation artistique et culturelle et d'éducation au goût puisqu'il éveille la curiosité des jeunes aux échanges et aux cuisines du monde.

Il s'agit également de :

- faire découvrir le cinéma de court métrage contemporain dans toute sa diversité,
- mettre des jeunes en contact avec des œuvres cinématographiques éloignées de leur univers culturel,
- placer les élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires en situation de responsabilité, par exemple dans l'organisation de la journée, l'animation des débats, la mise en place d'un jury …
- sensibiliser à la lutte contre les préjugés et les discriminations.

2 Modalités

La proposition faite aux établissements est de participer à un projet qui allie projection cinématographique et éducation au goût et se décline de la façon suivante :

- l'organisation, dans les établissements candidats, d'un événement composé de trois actions : projection d'un programme cinématographique, débat et buffet gastronomique interculturel présentant la diversité des cuisines du monde en partant des traditions et en ajoutant, si possible, une touche contemporaine.
- la création d'un recueil national de recettes élaboré à partir des buffets organisés.
- l'intégration d'activités sur le thème du dialogue interculturel dans les temps scolaire et périscolaire …

Les établissements organisateurs doivent veiller à associer l'ensemble de la communauté éducative, personnels et apprenants, et également leurs partenaires locaux (associations…).

Le programme a fait l'objet d'une sélection par des élèves et étudiants du lycée professionnel agricole de la Bretonnière (Ile de France) en mai 2007. Une première présentation de la programmation a été faite lors des journées nationales de la coopération internationale (JNCI) à La Canourgue (Languedoc-Roussillon) en octobre 2007 et à l'ENFA de Toulouse en décembre 2007, devant les enseignants et conseillers principaux d'éducation stagiaires.

Les films de court métrage suivants ont été retenus :

On a train, réalisé en 2003 par Barnabas Toth	10,30 minutes
Un dimanche matin à Marseille, réalisé en 2001 par Lionel Yan Kergistel	04 minutes
Charles Péguy au lavomatic, réalisé en 2001 par Chantal Richard	15 minutes
Le mariage en papier, film réalisé en 2001 par Stéphanie Duvivier	27 minutes
Douce France, réalisé en 2000 par David Bouttin	07 minutes
Kracivy Parij, réalisé en 1997 par Raphaël Girardot	12 minutes
Jean-Fares, réalisé en 2001 par Lyes Salem	10 minutes
Total :	85,30 minutes

Plusieurs approches transversales sont possibles avec cette sélection de films qui abordent, par le biais de la fiction, les thèmes suivants :

- mobilité, langues orales et écrites, situations de non communication , solidarité : « On a train », « Un dimanche matin à Marseille » et « Charles Péguy au lavomatic »,
- mariage blanc, rencontre des cultures, cohabitation des générations : « Le mariage en papier »
- intégration , immigration, racisme, métissage : « Douce France », « Kracivy Parij » et « Jean-Fares » .

Le réseau éducation au développement (RED) de la DGER peut venir en appui aux établissements qui le souhaitent, tant dans la préparation en amont de l'événement (mobilisation des équipes éducatives et de cuisine, sensibilisation aux thématiques de l'alimentation et du dialogue interculturel…) que dans les suites souhaitées par les équipes éducatives (liens avec les référentiels, mise en place d'actions d'éducation au développement…).

Un établissement pilote par région organise cet événement auquel peuvent être associés les autres établissements d'enseignement agricole et maritime de la région ainsi que les lycées dépendant du ministère de l'éducation nationale. Ce projet sera décliné entre septembre 2008 et novembre 2009 .

L'établissement pilote prévoit la projection dans un cinéma (format des films : 35 mm) le débat puis un buffet dans le lieu qui lui semble le plus approprié, que ce soit au sein de l'établissement ou dans des locaux voisins : cinéma, mairie, maisons de jeunes...

Un-e réalisateur-trice sera invité-e par la DGER à chaque projection. Il/elle apportera, au delà de la thématique, son expérience et son savoir sur le cinéma.

3 Candidatures

Les établissements candidats pour participer à ce projet doivent retourner le dossier joint en annexe 1 de cette note de service.

4 Évaluation

Un bilan d'évaluation sera demandé après chaque projet retenu et réalisé. Il comportera une fiche d'évaluation à rendre dans un délai d'un mois après la manifestation, (annexe 2), qui fournira des éléments quantitatifs (nombre d'élèves, public extérieur, partenaires associés à l'événement...) et qualitatifs (intérêt du projet, originalité et créativité du buffet, intervention des partenaires, projets déclenchés par cette projection). Une revue de presse et un bilan financier seront joints.

5 Echéancier

Il est prévu de mettre en place, à l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne en 2008, cinq projets de septembre à décembre 2008 (dépôt des candidatures le 30 avril 2008) et de poursuivre avec dix-sept projets au cours de l'année 2009 (dépôt des candidatures le 15 octobre 2008).

Un label « 2008 , année européenne du dialogue interculturel » sera attribué, par le Ministère de la Culture et de la Communication, aux projets en adéquation avec les valeurs et objectifs de l'année. Vous trouverez en annexes 3 et 4 la charte et la fiche de labellisation.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Jean-Louis BUËR

Annexe 1

DOSSIER DE CANDIDATURE

DEGUSTONS NOS DIFFERENCES !

ETABLISSEMENT

Etablissement porteur du projet :

coordonnées; noms et qualités des responsables

* ETABLISSEMENT ORGANISATEUR
Nombre d'élèves et classes concernés par le projet:
Nombre d'agents impliqués dans le projet:
Quelle implication ? :

* ETABLISSEMENT ASSOCIE
Nom
Adresse
Nombre de participants

* ETABLISSEMENT ASSOCIE
Nom
Adresse
Nombre de participants

*ETABLISSEMENT associé
Nom
Adresse
Nombre de participants

PROJET
Descriptif :

Périodes et dates souhaitées :
Déroulement prévu (maximum sur une page dactylographiée) :

Annexe 1

1 – PROJECTION : lieu, horaire...

2 - DEBAT : animation, invités, forme
- au cinéma
- en ateliers le lendemain dans les différents lycées

3 – BUFFET : lieu, type, partenaires (chef cuisinier, lycée hôtelier, associations, ...)

PARTENAIRES
Pour chacun, préciser son implication dans le projet (technique, financière...)

* PARTENAIRE
Nom :
Adresse :
Implication :

* PARTENAIRE
Nom :
Adresse :
Implication :

* PARTENAIRE
Nom :
Adresse :
Implication :

Annexe 1

COMMENTAIRES SUR LE PROJET		
QUESTIONS SUR LE PROJET		
BUDGET RECETTES DEPENSES La DGER prend en charge la location et l'envoi des sept films, la venue d'un-e réalisateur-trice, le buffet à hauteur de 1000€		
Signature du porteur de projet	Avis du chef d'établissement	Visa du chef de SRFD

Annexe 2

FICHE D'EVALUATION
DEGUSTONS NOS DIFFERENCES !

Doit être retournée à la DGER, S/D BVIE , Eve Lê Quang dans un délai d'un mois après la manifestation, en version papier via le SRFD et en version électronique à Sophie Raynaud et Pascal Faucompré
sophie.raynaud@educagri.fr ; pascal.faucompre@educagri.fr

ETABLISSEMENT Etablissement porteur du projet : coordonnées; noms et qualités des responsables
DATE(s) ET LIEU(x) : 1 – Projection 2 – Débat 3 – Buffet 4 – Prolongements éventuels
PARTICIPANTS (pour chacun, préciser le nombre) : - de l'établissement -des établissements associés - de l'extérieur

Annexe 2

PARTENAIRES
Pour chacun, préciser son implication dans le projet (technique, financière...)

* PARTENAIRE
Nom :
Adresse :
Implication :

* PARTENAIRE
Nom :
Adresse :
Implication :

* PARTENAIRE
Nom :
Adresse :
Implication :

BILAN (joindre votre revue de presse)

* Apports du projet à l'établissement et aux établissements associés

* Difficultés et facilités de mise en oeuvre

* Prolongements envisagés

Annexe 2

COMMENTAIRES SUR LE PROJET (programmation, apport du réalisateur, qualité du débat, implication de la communauté éducative et des partenaires, originalité et créativité du buffet, choix de la recette...)
BILAN FINANCIER RECETTES DEPENSES

VISA DU PORTEUR DE PROJET	VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Annexe 3

Charte de labellisation
« 2008, Année européenne du dialogue interculturel »
« Vivre ensemble la diversité »

1- Contexte de l' Année européenne du dialogue interculturel

Par la décision n°1983/2006/CE en date du 18 décembre 2006, le Parlement européen et le conseil de l'Union européenne ont proclamé 2008 comme l'Année européenne du dialogue interculturel.

Cette initiative « vise à développer le dialogue interculturel au sein de l'Union et à inclure la problématique des différences culturelles dans une réflexion sur la citoyenneté européenne ».

L'article 4 de la décision européenne prévoit que chaque Etat membre désigne un organe de coordination national ainsi qu'un organisme cocontractant pour la mise en œuvre de cette année au niveau national.

Les autorités françaises ont officiellement désigné le Ministère de la culture et de la communication comme organe coordinateur.

Compte tenu de la place essentielle que doit revêtir, durant cette année, la reconnaissance de la diversité culturelle, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a été choisie pour être l'organisme cocontractant. Ce choix a notamment été guidé par la place importante donnée au réseau de partenaires dans la Cité et ceci afin d'assurer la participation de la société civile aux échelons locaux, régionaux et nationaux.

2- Valeurs et objectifs de l'Année européenne du dialogue interculturel en France

Sans reconnaissance préalable de la diversité des cultures et de leur égale valeur, ainsi que leur valeur ajoutée, il n'y a pas de dialogue interculturel possible. Cette année européenne du dialogue interculturel succède donc naturellement à l'année européenne de l'égalité des chances[CSI1]. Elle continuera la dynamique de prévention des discriminations lancée lors de cette dernière en favorisant la rencontre des cultures.

Dans une optique de renforcement de la cohésion sociale, cette année 2008 devra donc s'attacher à modifier les comportements et les représentations, en faisant vivre et en rendant pérennes des espaces d'échanges et de dialogue entre les cultures.

Elle devra « sensibiliser toutes les personnes vivant dans l'Union européenne, et plus particulièrement les jeunes, au fait qu'il est important de développer une citoyenneté européenne active et ouverte sur le monde ».

Élaborée de manière interministérielle, la stratégie nationale a donc pour ambition d'aborder cette problématique sous plusieurs angles :

- les relations entre toutes les diversités (sociales, culturelles, générationnelles, professionnelles...) – et la diversité d'origine, sur le territoire national, associées aux questions du « vivre ensemble »
- les relations entre les pays membres, enrichis de ces diversités, au sein de l'Union européenne

- les relations entre l'Union européenne et les pays tiers, en particulier les pays du pourtour méditerranéen.

3- Présentation du label « 2008, année européenne du dialogue interculturel »

- Le label

Le label , qui se traduira par l'attribution du logo de l'année, constitue une reconnaissance qualitative des projets au niveau national et européen :

- Il concrétise votre implication dans l'Année européenne du dialogue interculturel
- Il permet de faire connaître et de promouvoir votre initiative et de favoriser les rencontres et les échanges (la création d'un réseau) avec d'autres porteurs de projets par le biais du site internet dédié à l'année
- Il permet d'utiliser les outils de communication de l'Année européenne du dialogue interculturel

- Les conditions d'attribution du label

Le label « 2008, année européenne du dialogue interculturel » concerne tous les secteurs d'activités (jeunesse, culture, sport, santé...). Il sera attribué aux projets sur la base de leur adéquation avec les valeurs et les objectifs de l'année.
Le projet peut être une action qui existe déjà, qui a fait ses preuves mais peut être aussi une nouvelle action initiée à l'occasion de l'année.

Votre projet devra donc s'inscrire dans les **thématiques suivantes** :

- la promotion des échanges entre les différentes expressions culturelles et la valorisation de leur croisement
- l'apprentissage de la compréhension des autres et de leurs différences au service de l'évolution de notre socle culturel commun
- la promotion des échanges culturels et citoyens avec les pays d'Europe, les pays tiers, notamment les pays du pourtour méditerranéen
- la valorisation des apports des populations immigrées et issues de l'immigration dans la construction nationale
- la promotion du plurilinguisme
- la promotion des cultures émergentes

Seront favorisés les projets qui développeront **les finalités suivantes** :

- le vivre ensemble, la construction du lien social
- le travail sur les cultures différentes, sur l'identité et la mémoire d'un quartier ou d'une population
- le travail sur la mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle, hommes/femmes

Une attention particulière sera portée aux projets :

- favorisant la participation active des bénéficiaires notamment des enfants et des jeunes
- s'inscrivant dans la durée
- résultant d'une démarche construite s'inscrivant dans un réseau d'acteurs

De plus, la labellisation ne sera pas octroyée aux projets à visée de propagande politique ou religieuse et aux projets à visées commerciales.

- L'examen des dossiers

Cette campagne de labellisation est une initiative commune à tous les partenaires concernés par la problématique du dialogue interculturel. (voir liste ci jointe)
L'examen des dossiers aura donc lieu dans les comités régionaux pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, instances où sont représentés tous les services déconcentrés de l'Etat, ainsi que les collectivités territoriales.

Si votre projet est d'ordre interrégional ou national, le comité régional de la région de résidence de votre structure se chargera de faire parvenir votre dossier au comité technique national, dont vous trouverez la composition dans le document « membres du comité technique national ».

- La marche à suivre

Pour faire un demande de labellisation, il suffit de :

- remplir un dossier de demande de labellisation
- renvoyer votre dossier à votre préfecture de région (ci joint la liste des correspondants par région)

Les porteurs de projets labellisés auront accès au matériel de communication de l'Année européenne du dialogue interculturel. Ils s'engagent à respecter les règles d'utilisation qui leur seront données ultérieurement.

Annexe 4
Fiche de demande de labellisation

MERCI DE REMPLIR UN QUESTIONNAIRE PAR PROJET

intitule du projet : .....

.....

Dates de début : ..... Dates de fin :.....

Cet événement existe-il depuis plusieurs années .....☐ oui ☐ non

Si oui, depuis quand ?.....

Région(s) :..... Département(s) : .....

Ville(s) :

Thématiques

☐ Relations entre toutes les diversités – (sociales, culturelles, générationnelles, professionnelles...) – et la diversité d'origine, sur le territoire national, associées aux questions du « Vivre ensemble »

☐ Relations entre les pays membres, enrichis de ces diversités, au sein de l'Union européenne,

☐ Relations entre l'Union européenne et les pays tiers, notamment les pays du pourtour méditerranéen

Secteur – *Préciser à chaque fois la discipline ou le champs d'action*

☐ Culture / Art :
☐ Sport :
☐ Education / Jeunesse :
☐ Environnement :
☐ Social :
☐ Nouvelles technologies :
☐ Urbanisme / vie locale:
☐ Autre :

S'il s'agit d'un projet transversal qui associe plusieurs secteurs ou disciplines, expliquez leur interaction :

.....

.....

.....

.....

Type d'action

☐ Spectacle, festival
☐ Projet audiovisuel (film/ radio...)
☐ Exposition
☐ Conférence, débat, rencontre
☐ Multimédia
☐ Livre, revue

☐ Formation ☐ Manifestation sportive

☐ Action de solidarité ☐ Autre :

Descriptif du projet : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

Public visé :

Nature du public: .....

Nombre de personnes estimé : .....

Y a t-il une forte implication des jeunes ? .....

.....

Votre projet comprend-il des activités pédagogiques ou des actions de médiation ?.....

.....

Suites envisagées au projet :

.....

.....

.....

Partenariats (*Préciser le nom des partenaires prenant part à l'organisation de l'opération*) :

.....

.....

.....

Montant de l'opération :

Financeurs :

.....
.....
.....

Site Internet du projet : http://.....

PERSONNE CONTACT

(personne référente sur le projet)

Civilité : M. / Mme *(merci de rayer la mention inutile)* .....

Prénom :.....

Nom :.....

Fonction : .....

Tél. prof : ..... **Tél. perso** : (Facultatif) .....

Fax: ..... **Mobile** : .....

Adresse e-mail : .....

ORGANISME

Nom de l'organisme :.....

Sigle : .....

Type d'organisme :

- ☐ Administration européenne
- ☐ Administration d'État
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Autre organisme public
- ☐ Association
- ☐ Entreprise
- ☐ Fondation
- ☐ Institut de recherche
- ☐ Établissement d'enseignement (EPLE)

Adresse organisme / adresse personnelle du contact *(merci de rayer la mention inutile)*

.....
.....
.....

Code postal : ..... **Localité** : .....

Département : ..... **Région** : .....

Site Internet de l'organisme :

http:// .....

Déclaration d'adoption de la charte de labellisation
« 2008 Année européenne du dialogue interculturel »
« Vivre ensemble la diversité »

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de la charte de la campagne de française « 2008 Année européenne du dialogue interculturel » et déclare adhérer à ses valeurs et à ses objectifs.

(*Nom de l'organisme*) .....s'engage à respecter les critères de labellisation des projets adoptés par le comité technique de l'Année européenne du dialogue interculturel.

Fait à : Le :

Signature :

Nom : Prénom :

Fonction :